

Deux-Sèvres : avis de tempête sur les rivières

Photo CO - Philippe BONNARME



SAINT-MAXIRE. Depuis des mois, le débat sur l'avenir des barrages du Thouet anime le Thouarsais. Aujourd'hui, il s'apprête à descendre vers le sud et à gagner les berges de la Sèvre niortaise.

DIMANCHE

Le Courrier

de l'ouest

DEUX-SÈVRES

Des remous sur nos rivières

Le débat sur la suppression ou l'aménagement des barrages anime depuis des mois les rives du Thouet. Elle gagne à présent les berges de la Sèvre niortaise.



Saint-Maxire, mercredi. Pierre Poupinot, président de l'Association des riverains et éclusiers des Deux-Sèvres, et Jacques Maillet, riverain, sur une chaussée. Photo CO - Ph. BONNARME.

Jean-Luc SIMON

redac.st-maixent@courrier-ouest.com

Sur le Thouet, la bataille est déjà engagée. Sur la Sèvre niortaise, le conflit couve. Du nord au sud, la polémique sur le maintien ou la suppression des barrages suscite des remous sur nos cours d'eau. Et la récente découverte d'une pollution bac-

« On va transformer la rivière en oued »

Chaque été pourtant, c'est le même refrain ! Le niveau des rivières provoque ici et là dans notre département une levée de boucliers. Face aux assés répétés qui mettent en péril l'écosystème, pêcheurs, écologistes, etc. mettaient beaucoup d'espoir dans la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000, dont l'objectif ultime est d'atteindre un « bon état » écologique et chimiques de toutes les eaux communautaires d'ici à 2015.

Toutefois, les documents portés à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique relative au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin provoquent des remous.

Vigilance

En effet, dans ce document de plusieurs centaines de pages soumis à l'approbation du représentant de l'Etat et aussitôt applicable, il est écrit que tout ouvrage sur lit mineur (seuil, chaussée de moulin, barrage à clapets) sans intérêt économique pourra être supprimé. Cette décision, « aussi inattendue que surprenante », inquiète fortement les 85 adhérents de l'Association des riverains et éclusiers des Deux-Sèvres qui dénombrent 94 ouvrages sur la Sèvre niortaise, de Sepvret à La Roussille (Saint-Liguaire).

Conscient que « certains ouvrages désuets et abandonnés font obstacle à la circulation de l'eau », Jean-Pierre Poupinot, président de ladite association, comprend « que ceux-là

fassent l'objet d'une démolition. Nous ne sommes pas contre. En revanche, si nous nous apercevons qu'ils enlèvent un barrage en bon état, là on réagira fermement. Nous irons jusqu'au Tribunal administratif s'il le faut ! ».

Et d'ajouter : « En supprimant tous les ouvrages, ce sera le retour au Moyen Age, et du même coup on va transformer la rivière en oued d'Afrique du Nord. Nous mettrons en péril l'équilibre hydraulique, donc écologique, qui s'est constitué depuis des centaines d'années, au risque de ne plus maîtriser la gestion de l'eau assurée aujourd'hui par ces ouvrages ».

Et de se poser la question : « Est-ce réellement le but recherché, quand on sait que les ouvrages ralentissent l'eau, l'érosion et réduisent les inondations ? Si tout est arasé, l'eau va s'écouler encore plus rapidement à Niort. On assistera alors à des crues gigantesques ».

Et de conclure : « Le même problème est posé pour le Thouet où, avec le contrat territorial des milieux aquatiques, il vaudrait mieux rénover ce qui peut l'être à moindres frais » (lire ci-dessous).

Les arguments des écologistes

La suppression des barrages d'une rivière a ses partisans. On l'a vu pour la vallée du Thouet, où un certain nombre d'arguments ont été avancés en faveur du réaménagement des rivières :

- Supprimer les barrages donne un écoulement plus naturel qui permet l'amélioration de la qualité de l'eau.
- La disparition de ces barrages peut répondre à un enjeu biologique de premier plan. Ils empêchent certains poissons comme les anguilles, voire les brochets, de remonter les rivières, en particulier pour se reproduire.
- Les ouvrages hydrauliques en trop grand nombre réduisent la diversité des habitats aquatiques.
- Les trop nombreux barrages entravent le cours naturel des eaux, des espèces et des sédiments.
- Supprimer ces barrages évite d'avoir des eaux stagnantes.

Le sujet déchaîne les passions dans le Thouarsais et le Saumurois. Fin juin, le Syndicat mixte de la vallée du Thouet (SMVT) a présenté les aménagements susceptibles d'être réalisés sur la rivière en prévision du Contrat territorial en milieu aquatique (2011-2015). Sur les quelque 150 kilomètres du Thouet, une trentaine d'ouvrages hydrauliques (sur 115) doivent être modifiés. Pour la seule portion thouarsaise, une dizaine de barrages, pour une grande majorité privés, sont concernés. Un arasement total a été préconisé pour deux d'entre eux : au niveau du Moulin de Salin et du barrage de Missé.

Les usagers, propriétaires riverains et pêcheurs, sont montés au créneau tout en proposant des solutions alternatives. Plutôt qu'une suppression de barrages, les pêcheurs du Nénuphar thouarsais préconisent ainsi « l'installation de pelles afin de pouvoir réguler le niveau des biefs et de lessiver le lit de



Le projet de suppression des barrages suscite des passions dans le Thouarsais.

la rivière, un des objectifs de la directive européenne 2015. » Pressé par le député Jean Grellier ou le maire de Thouars Patrice Pineau, le SMVT va organiser de nouvelles réunions d'information. « *Le SMVT aurait pu faire mieux dans sa communication* » a jugé Patrice Pineau, jeudi soir en Conseil municipal, tout en souhaitant que le syndicat fasse preuve « *de bon sens* ».

DIMANCHE 10 OCTOBRE 2010

